

Elle se déroulera comme suit :

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL & TECHNOLOGIQUE

Accueil des élèves :

LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

★ Secondes	10H30	Sortie à	14H30
★ Premières	14H00	Sortie à	16H35
★ Terminales	14H30	Sortie à	16H35

LYCÉE PROFESSIONNEL

Accueil des élèves :

LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

★ Section ULIS	13H35	Sortie à	15H25
★ 1 ^{ère} année de CAP	13H35	Sortie à	15H25
★ 2 ^{ème} BAC PRO	13H35	Sortie à	16H35
★ 1 ^{ère} BAC PRO	09H00	Sortie à	11H00
★ 2 ^{ème} année de CAP	10H30	Sortie à	12H15
★ T ^{le} BAC PRO	10H30	Sortie à	12H15

LIVRES

Au Lycée d'Enseignement Général et Technologique, les **livres** sont fournis sur la tablette numérique.

Au Lycée Professionnel, les **livres** sont prêtés. Un inventaire sera fait à la fin de l'année scolaire. Chaque livre détérioré ou perdu **sera obligatoirement facturé à la famille**.

ESPACE NUMÉRIQUE

Les familles pourront consulter **par internet** les notes, l'emploi du temps, le cahier de texte, les circulaires et les absences. Les codes d'accès vous seront donnés en temps utile.

RESTAURANT SCOLAIRE

Une carte d'accès au restaurant sera délivrée par la VIE SCOLAIRE à tout élève ½ pensionnaire et externe. La restauration scolaire fonctionnera **dès le MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2020**.

INTERNAT EXTERNE

Les élèves qui n'ont pas encore trouvé un logement pourront contacter M. LE MAGUERESSE à la VIE SCOLAIRE (Tél. 02 47 78 15 56 ou rvs@saint-gatien.org). Une liste de logeurs pourra vous être communiquée.

ÉLÈVES BOURSIERS

Nous rappelons aux familles de faire leur demande de transfert de bourses auprès de l'établissement fréquenté en 2019/2020 afin d'éviter tout retard dans les versements.

CERTIFICAT DE SCOLARITE

Deux certificats de scolarité seront distribués à chaque élève en début d'année scolaire.

PHOTOS DE CLASSE

Les photos de classe seront faites :

- ✧ **Le lundi 7 septembre 2020 (journée)** pour le Collège
- ✧ **Le mardi 8 septembre 2020 (journée)** pour le Lycée d'Enseignement Général et Technologique, le Lycée Professionnel et le Pôle Supérieur
- ✧ **Le jeudi 10 septembre 2020 (après-matin)** pour le Collège de MONTBAZON

ABSENCES

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une autorisation préalable **48 heures à l'avance**.

Chaque absence, même d'une heure, doit être signalée le **jour-même** par téléphone avant 10h00 le matin et 14h00 l'après-midi au bureau de la VIE SCOLAIRE (**Tél. 02 47 78 15 56**).

Dès le retour sur l'établissement, un justificatif écrit sur le carnet de liaison, signé des parents ou du responsable légal, permettra à la Vie Scolaire de délivrer une autorisation d'accès au cours.

Toute absence injustifiée et/ou répétée sera rattrapée par un temps de travail en retenue. Toute exclusion de cours, quel qu'en soit le motif, sera notifiée sur le carnet de liaison.